



PROCES-VERBAL

PROCLAMATION DES RESULTATS DU 1^{ER} TOUR DES ELECTIONS

DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS (scrutin partiel) ET DES REPRESENTANTS DES DOCTORANTS ET ETUDIANTS (scrutin annuel)

AUX 3 CONSEILS DE L'EHESP

Le Directeur de l'École des hautes études en santé publique,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique,

Vu le règlement intérieur de l'EHESP,

Vu la délibération de la CNIL n°2010-371 du 21 octobre 2010 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote électronique,

Vu la décision n° 63/2017/Direction/SAJ portant organisation des élections aux 3 conseils de l'EHESP,

Vu la décision n°64/2017/Direction/SAJ portant mise en place du bureau de vote,

Vu les procès-verbaux de dépouillement du 17 octobre 2017,

ARTICLE 1^{er}

DECLARE élus les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, à savoir :

	Conseil d'administration	Conseil scientifique	Conseil des formations
Ingénieurs et personnels techniques de recherche (5)		Valérie HAMDI	
Etudiants préparant un doctorat (6)	Jonathan ROUX (titulaire) / Mathilde LEFORT (suppléante)	Lola NEUFCOURT Samuel THOMAS	Mathilde LEFORT
Autres étudiants (8)	Théo MORIEUX (titulaire) / Aurélie LE RU (suppléante)		Clara LE STUM

ARTICLE 2

DIT que l'ensemble des sièges étant pourvus à l'issue de ce 1^{ER} tour, il n'y a pas lieu d'organiser un 2nd tour.

ARTICLE 3

DIT que les procès-verbaux de dépouillement sont annexés à la présente décision.

A Rennes, le 17 octobre 2017

Laurent CHAMBAUD

Directeur de l'EHESP